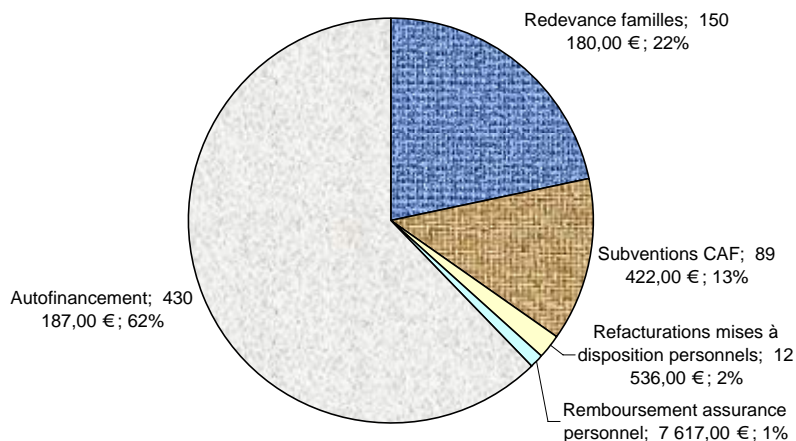


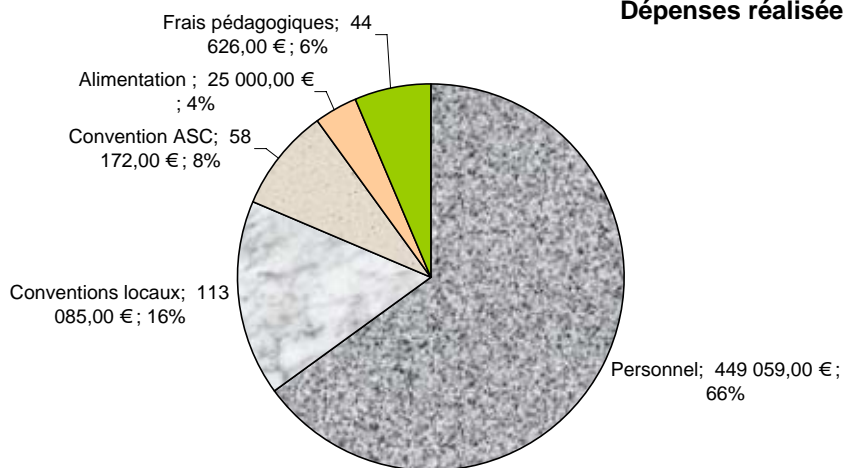
Service enfance jeunesse - Budget réalisé en 2008

Dépenses	Montant	Part	Recettes	Montant	Part
Personnel	449 059,00 €	65%	Redevance familles	150 180,00 €	22%
Conventions locaux	113 085,00 €	16%	Subventions CAF	89 422,00 €	13%
Convention ASC	58 172,00 €	8%	Refacturations mises à disposition personnels	12 536,00 €	2%
Alimentation	25 000,00 €	4%	Remboursement assurance personnel	7 617,00 €	1%
Frais pédagogiques	44 626,00 €	6%	Autofinancement	430 187,00 €	62%
TOTAL	689 942,00 €	100%	TOTAL	689 942,00 €	100%

Recettes réalisées en 2008



Dépenses réalisées en 2008



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 22 DECEMBRE 2008**

A 18H – ESPACE HUGO A CHERISY

Y-M Relier ouvre la séance, M. Lethuillier étant retardé.

F. Chaudot indique qu'un point supplémentaire serait à inscrire à l'ordre du jour en questions diverses. Il s'agit d'une décision modificative.

Y-M Relier demande à l'assemblée si ce point ne soulève pas d'objection.

Aucune objection n'est relevée.

F. Chaudot expose la décision modificative proposée. Elle concerne le chapitre 012 Personnels sur lequel un déficit de 47 € est constaté. Il est proposé de prélever la somme nécessaire au chapitre 66 Intérêts.

La décision modificative n°3 est adoptée à l'unanimité.

1. Aménagement de l'espace

1.1. Etude pour une Zone de Développement Eolien – document joint – Délibération

E. Lefèbvre rapporte les informations issues des travaux de la Commission Aménagement du Territoire et du Bureau Communautaire du 22 octobre 2008. Elle évoque les principaux points de l'argumentation en faveur de la création d'une Zone de Développement Eolien. En particulier, le contexte tant européen que local actuel se trouve très favorable au lancement de l'étude d'une ZDE.

M. Lethuillier arrive en séance, durant l'exposé de E. Lefèbvre. Il reprend la présidence de la séance.

B. Perrot complète cet exposé en résumant le déroulement de la procédure de recours intentée à l'encontre du permis de construire déposé pour le Parc éolien de Germainville.

J-Y Relier ne veut pas engager de polémique sur le sujet, mais souhaite que l'on puisse bien mesurer le pour et le contre d'un tel projet : à savoir qu'il existe des prises de positions de niveau national en défaveur des parcs éoliens et que le développeur GAMESA qui a fourni les éléments d'information techniques qui ont étayé le rapport de la Commission Aménagement du territoire, du reste bien argumenté, se trouve être juge et partie.

B. Perrot indique que pour le parc éolien de Germainville, deux réunions publiques se sont tenues après invitations personnelles à tous les habitants. Ces réunions n'ont vu que très peu de participants et très peu de contestations se sont alors exprimées. L'enquête publique elle-même n'a révélée qu'une dizaine de réclamations, ne mettant pas en cause le projet lui-même.

J-Y Relier ne se place pas en opposant. Il demande à ce qu'une argumentation scientifique puisse être développée devant le Conseil Communautaire montrant les inconvénients de l'énergie éolienne. Il cite à titre d'exemple la nécessité de recourir aux centrales thermiques génératrice de gaz à effet de serre, afin de répondre aux cas d'insuffisance de vent et d'augmentation de la consommation d'électricité.

G. Bolac évoque le prix du kWh éolien très supérieur à celui du kWh thermique.

M. Lethuillier juge le sujet délicat et propose un vote à bulletin secret.

C. de Vimal demande quelle est la teneur de l'étude de ZDE.

E. Lefèbvre récapitule les éléments donnés dans le rapport.

C. Matelet demande si l'étude de ZDE prend en compte les effets sur la population.

E. Lefèbvre répond par la négative. Les effets sont mesurés dans l'étude d'impact attachée au permis de construire.

C. Deseyne craint que l'étude n'entraîne une prise de décision sans possibilité de retour en arrière.

B. Guimbault évoque la baisse des prix de l'immobilier au voisinage d'un parc éolien.

M. Lethuillier propose de différer la décision de 3 mois, le temps de finir d'instruire une argumentation étayée sur des données scientifiques. Il ajoute que l'exercice 2008 se terminera en excédent de fonctionnement mais que cet excédent est en baisse par rapport à 2007. Il s'agit par conséquent de bien peser les choix de dépenses nouvelles.

J-Y Relier propose également d'étudier l'impact financier à terme.

C. Matelet attend une argumentation plus détaillée, montrant avantages et inconvénients de l'énergie éolienne.

B. Perrot propose de mettre à disposition des membres du Conseil Communautaire l'étude d'impact réalisée pour le parc éolien de Germainville.

L'assemblée décide de reporter le vote relatif au lancement de l'étude de ZDE, au moment du vote du budget primitif 2009 et demande à ce qu'une documentation technique soit partagée entre tous les membres. Les membres du Conseil Communautaire en possession d'informations sur le sujet sont invités à les adresser au siège de la Communauté de Communes qui les rediffusera.

1.2. Information sur les financements relatif à la desserte numérique haut débit des zones blanches

M. Lethuillier récapitule d'après le document diffusé en séance et fourni par le Conseil Général le dispositif de financement mis en place par le Conseil Général et le Conseil Régional. Il souligne que les aides sont plafonnées et qu'il existe une bonification dans le cas d'une demande de subvention avant le 30 septembre 2009. M. Lethuillier a demandé au Conseil Général d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette infrastructure commune.

La réserve parlementaire sera également sollicitée. L'autofinancement devrait ainsi être minimisé.

86 foyers ont été recensés sur notre territoire et 208 foyers sur le territoire de Dreux Agglomération. L'idée est en outre de mutualiser avec Dreux Agglomération, grâce à une clé de répartition, le coût de la desserte locale.

Si l'on retient l'option du renforcement de lignes haut débit existante, ce sont 713 foyers sur notre territoire et 3 472 foyers sur le territoire de Dreux Agglomération qui seraient concernés.

M. Lethuillier propose une modification des statuts communautaires de façon à répondre aux délais de bonification et à engager les demandes de financement **dès** que possible.

L'assemblée approuve à l'unanimité le transfert de la compétence en matière **d'**infrastructures et des réseaux de communication électroniques.

1.3. Création d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité – Document joint - Délibération

M. Lethuillier demande à chaque commune d'adresser au siège le nom et les coordonnées d'une personne représentant le Conseil Municipal. Le Conseil Communautaire délibèrera ensuite sur la liste des délégués proposés par les communes.

2. Enfance Jeunesse

2.1. Information sur les indicateurs d'activités

C. Matelet rappelle l'historique de la mise en place du service, en soulignant la célérité de sa réalisation, puis présente en séance les tableaux indicateurs d'activités. Ceux-ci concernent la fréquentation des centres de loisirs, mois par mois, par tranches d'âge et par centres, et le budget réalisé.

La fréquentation moyenne des centres de loisirs croît de façon notable par rapport à 2007, soit globalement d'environ + 22 %. L'évolution est surtout sensible durant les vacances scolaires (+ 26.6 %). Ces indicateurs permettent mois par mois de calculer la recette attendue, puis de corréliser les présences et les ventes de cartes, afin de vérifier le bon fonctionnement des régies de recettes. Les directeurs ne font pas pour le moment état d'un effet négatif de la crise économique sur les inscriptions.

Les recettes se présentent en excédent par rapport à la prévision, du fait d'une fréquentation supérieure. Les dépenses se situent également en excédent par rapport à la prévision, du fait de la sous-estimation de l'assurance des personnels non titulaires, du poste convention des locaux et du reliquat négatif 2007 sur la convention avec l'Association Sportive et Culturelle de Mézières. La balance d'exécution s'avère cependant légèrement positive.

C. Matelet commente également sur les documents projetés en séance, la répartition par grandes masses des dépenses et des recettes. Il fait observer que les dépenses en personnel constituent 2/3 des dépenses et que l'autofinancement communautaire constitue 62 % des recettes.

L'assemblée demande que les documents projetés soient diffusés aux membres du Conseil sur papier en accompagnement du compte rendu.

C. Matelet fait part de ses préconisations sur le budget 2009 du service Enfance Jeunesse :

- Il conviendra de demeurer prudent sur les recettes issues de la Caisse d'Allocations Familiales, car elles sont directement liées au budget de l'Etat ;
- Concernant les conventions d'occupation des locaux, il s'agira de bien comprendre les modalités d'affectation des dépenses en analysant chaque poste ; Ce point fera l'objet d'une discussion en Commission Enfance Jeunesse afin de dégager des principes clairs ; Ces principes serviront de base de négociation avec les communes propriétaires des locaux mis à disposition.

F. Chaudot projette et commente deux cartes, l'une montrant la répartition des enfants inscrits en 2008 dans les centres de loisirs par commune, l'autre montrant la part des enfants inscrits par rapport aux enfants scolarisés par commune. L'ensemble des cartes et du commentaire est également diffusé sur papier aux membres présents du Conseil.

La première carte indique principalement que toutes les communes ont des enfants inscrits dans l'un ou l'autre des centres de loisirs et la bonne adéquation entre le nombre d'enfants inscrits et la position géographique des centres de loisirs.

La seconde carte montre principalement que le besoin d'inscription se situe sur les communes de la plaine proche de l'axe RN12 et interroge l'hypothèse d'une corrélation avec le travail des deux parents et des lieux de travail éloigné du domicile.

C. Matelet présente le document d'enquête de satisfaction préparé et validé par la Commission Enfance Jeunesse. Le document est projeté en séance. Il indique que le document sera diffusé aux familles en janvier 2009.

G. Bolac demande à ce que la signature des directeurs de centres soit ajoutée à la fin du questionnaire.

M. Lethuillier propose l'ajout d'un quizz sur le coût du service et la part payée par les familles

L'assemblée approuve les deux observations formulées.

3. Questions diverses

3.1. Modification des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal du Pays Drouais – Document joint - Délibération

M. Lethuillier explique que la nouvelle représentation prévue dans les statuts permettra un équilibre entre les établissements publics de coopération intercommunale adhérents. La Communauté de Communes et ses communes membres auront pour leur part 17 sièges. L'enjeu actuel concerne les arbitrages de financement à mi-parcours du contrat avec le Département et les choix de programmation à effectuer avec la Région.

L'assemblée adopte à l'unanimité les statuts proposés.

3.2. Information sur le bilan d'activités 2008

C. Lamy s'excuse pour son extinction de voix et passe la parole à G. Fournier.

Il indique que la Commission Administration Communication a validé le document rédigé par les services de la Communauté de Communes et relu par les vice-Présidents. Le document est diffusé en séance.

M. Lethuillier demande que les chiffres financiers prévisionnels relatifs à l'Enfance Jeunesse soient remplacés par les chiffres réalisés.

L'assemblée approuve la proposition.

G. Fournier ajoute que le présent document peut être inséré dans les bulletins municipaux ou être tiré à part. La commune de Chérisy a proposé dans le cadre de la mise en page de son bulletin de réaliser la maquette du bilan d'activités. La Commission a retenu cette proposition qui ne présente pas de coût supplémentaire.

Les communes d'Abondant et de Mézières ont demandé un tiré à part, leurs bulletins respectifs étant déjà sous presse.

Un devis de tirage à part sera demandé à l'imprimeur.

La séance débutée à 18 h est levée à 20 h 15.

Présents (25) : C. de Vimal ; J-L. Lorvellec ; G. Bolac ; J-L. Aubé ; P. Leromain ; E. Lefèbvre ; J-P. Coutié ; C. Leroux ; C. Lamy ; M. Lethuillier ; D. Couvreur ; C. Renaux ; G. Fournier ; B. Perrot ; F. Marchais ; B. Guimbault ; J-L Hudebine ; J-C. Goyer ; C. Matelet ; J. Chevalier ; Y-M. Relier ; P. Dumas ; T. François ; C. Deseyne ; N. Proust

Votants (25)

Secrétaire de séance : Florent Chaudot

Invité(s) : Néant

Étaient absents excusés : C. Thiébaud

Étaient absents non suppléés : C. Thiébaud ; C. Boucher ; D. Chéron ; E. Gambuto ; J-F. Clerc

Pouvoirs : Néant